L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 10 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandet—Rétablissement de teinture et de dégraissage à neuf. 1e Beauregard, 184 1/2 rue Feydras et 64 Royale.
10 juin—1f

A. E. Phillips, notaire, 8 Coml. Place, peut prêter sur hypothèques de $200 à $500,000.
29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer", 265 rue St. Mary, N. O.
10juin—1m

UN Belge, marié, ne parlant que le français, récemment arrivé, désirerait trouver un emploi quelconque en ville. Le mari et la femme feraient volontiers à la campagne s'ils trouvent ensemble à s'employer. La femme parle l'allemand et le français et est très bonne cuisinière. S'adresser au bureau de l'ABEILLE, lettre "B."
3juin—3f

A LOUER.

A louer—Un magasin et un vaste entrepôt, 223 rue Decatur. $30 par mois.
10juin—1f
VINCENT & CO.

A VENDRE.

A VENDRE—L'agréable maison de résidence 339 Dauphine, coin Prieur, avec pelouse, cour et magnifique jardin. S'adresser sur les lieux.
3juin—7f

Avis de présentation de Bills.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat-général, contre le juge Lamarre. No 9,846. Cour Suprême de Louisiane.
ARTHUR MCGUIRK.
3 juin—3f on 1 m

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 43 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.
WM. DURBRIDGE.
29mai—5f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour la passation d'un acte ayant pour but de modifier l'acte No 98 amendant et décrétant le nouveau Code de 1880 et l'acte No 13 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.
JOS. A. SHAKESPEARE,
Maire.
11 mai—5f en 30 j

AVIS.—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pourvoir à une protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité.—Pour pourvoir aussi à la nomination d'un commissaire de police et moyens (subway), pour en définir les devoirs et tout règlement en vue du but proposé.
9 mai—5f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John McGuinness vs. sed créanciers.—No 23,526.—Ordre que les créanciers de John McGuinness soit convoqué et tenu jugdevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 14 juin 1888, à 10 heures A. m. pour voter sur son application pour un repit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et non intérêt; que Alex. Bersan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
A. LESSRS, Député Greffier.
30mai—3f en 30 j.

AVIS DE SUCCESSION.

Kurzbredt & Bienvenu vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,936.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte provisoire présenté par Bertrand Bernard, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et le fonds distribué conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 juin—8 12 17

Succession de Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,274—Division C. Attendu que Jno B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour des Affaires d'Etat pour lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 10 15

Succession de Abel W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 15,484—Division B.—Attendu que Charles A. Bosworth a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel W. Bosworth; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 10 15

Succession de Martin S. Costo.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs réclamations, et les débiteurs de payer leurs comptes à
CHAS F. CLIBORNE,
Avocat de l'Exécutrice.
No 13 rue Carondelet.
31 mai—3f en 10j

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" Allen S. Wood, Esq. vs. Jean Delord, Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458). La Compagnie d'Assurances Factors & Traders réclamant cette, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Maiden (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan dressé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans au vente de l'autorité dont il en est revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre en la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore dès lors comme suit:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders', a immédiatement prit possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation aucune possession.

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders' a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2271, 2272 et 2273 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, comme une Statute Revisée de la Louisiane;

Dès maintenant, à la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders est dit accordée et cette monition est donnée et prononcée et tous les tiers possesseurs hypothécaires dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-dessus et ci-après décrite, et publications des avis, procédures, description en adjudication en vente désquelles le vente s'est faite, en toute irrégularité ou illégalité dans l'adjudication et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont citées et et requises sous peine de déchéance dans la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trois jours qui suivront la publication première de cette monition dans les journaux publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.
A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie certifiée.
Jas. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUIN 1888.

Grand Tirage Trimestriel,

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

GROS LOTS:

$300,000

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présente loi régulière a été adoptée par les Chambres Législatives de l'Etat, en 1868, pour 25 ans, et que le peuple de l'Etat en a ratifié la prolongation, par un vote populaire, en 1879, pour 25 ans, et que le 2 décembre 1879, elle a été reconnue par la Constitution de l'Etat, pour 25 ans, et que le peuple de l'Etat a voté, en 1880